



## Commune de Riaz

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL

le 26 avril 2016 – de 19.30 h. à 20.37 h.

<b>Présidence</b>	Joseph Mauron (PS et Indépendants), doyen (point 1) Monsieur Vincent Louis Bosson (PLR), président (dès le point 2)
<b>Bureau provisoire</b>	Monsieur Sébastien Andrey (PDC) Monsieur Christophe Bieri (UDC) Monsieur Frédéric Blanc (PS et Indépendants) Monsieur Samuel Favre (PLR)
<b>Présents</b>	Mesdames, Messieurs Marie-France Aeby Pollet (PS et Indépendants) – Sébastien Andrey (PDC) – Christophe Bieri (UDC) – Frédéric Blanc (PS et Indépendants) – Antoinette Bosson (PLR) – Vincent Louis Bosson (PLR) – Eric Buchs (PDC) – Antonin Charrière (PLR) – Francis Dupré (UDC) – Samuel Favre (PLR) – Anne Favre- Morand (PS et Indépendants) – Daniel Gummy (PDC) – Corinne Jolliet (PS et Indépendants) - Frédéric Jordan (Indépendants) – Dominique Magli (PDC) – Eric Magnin (PLR) – Pierre Mauron (PS et Indépendants) – Joseph Mauron (PS et Indépendants) – Sophie Moura (PLR) – Georges Oberson (PLR) – Laurent Pasquier (Indépendants) – Yves Pasquier (PDC) – Florence Pasquier (UDC) – Louis Pittet (UDC) – Eric Raboud (UDC) – Bertrand Raemy (PLR) – Sabine Remy (PLR) – Pierre-Yves Savary (PLR) – Florian Sudan (PLR) – Julien Tercier (PLR)
<b>Total</b>	<b>30 présents – 0 excusé, soit une majorité absolue de 16</b>
<b>Conseil communal</b>	Monsieur Stéphane Schwab, syndic – Madame Catherine Beaud, vice-syndique – Madame Sylvie Bosson – Monsieur Nicolas Dousse– Monsieur Ludovic Murith– Monsieur Wolfram Schuwey Excusé : Monsieur Claude Jelk
<b>Secrétaire</b>	Monsieur Pierre Morand
<b>Rédaction du PV</b>	Madame Sylviane Grandjean
<b>Huissier</b>	Monsieur Philippe Savary

## OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE DOYEN, MONSIEUR JOSEPH MAURON

Monsieur le syndic, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

*« C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'humilité que j'ai le plaisir de vous saluer en ouverture de séance, puisque nous sommes ici pour siéger lors de la première séance du Conseil général de la commune de Riaz. Cette première session revêt un aspect historique non négligeable. Cette commune, dont les premières traces historiques peuvent être datées d'avant le X<sup>e</sup> siècle, voit aujourd'hui, le 26 avril 2016, un acte institutionnel fort se dérouler en direct, en votre présence. Les citoyens de la commune de Riaz, fêrus d'indépendance, qui ont guerroyé contre le Duc de Savoie au XIII<sup>e</sup> siècle, qui ont fait preuve d'un courage à toute épreuve, qui ont conclu des pactes de non-agression avec la cité des Zaehringen, et qui ont encore vu le passage des troupes françaises en 1798, ont toujours décidé eux-mêmes du sort de leur commune, jusqu'à l'an passé. Depuis l'instauration du Conseil général, ils ont confié l'an dernier à notre assemblée le devoir, l'honneur, mais surtout la responsabilité de décider de l'avenir de notre commune pour les futures générations.*

*Nous savons aujourd'hui ce que nous avons entre les mains. Lors de la dernière assemblée communale, il y a deux semaines, le Conseil communal, par la voix de son syndic, M. Jérôme Schindler, nous a fait un état des lieux circonstancié en nous expliquant la bonne situation financière de la commune, tant au niveau des comptes que des infrastructures. Il faut dire que notre tâche principale sera effectivement de veiller à ce que notre commune se développe harmonieusement, dans un esprit d'entente, afin que toutes et tous, ensemble, nous puissions vivre encore mieux. Notre Conseil général règlera dès lors les questions financières, les questions d'aménagement du territoire, de naturalisation et encore bien d'autres sujets quotidiens d'une manière qui sera à n'en point douter exemplaire.*

*Mais permettez-moi de vous en demander plus. Etant très fier d'être citoyen de la commune de Riaz et d'être avec vous ce soir, qui plus est comme doyen, je me permets d'espérer que notre Conseil général sera encore plus ambitieux. Non pas que les éléments techniques, quotidiens et financiers n'aient pas leur importance, mais parce qu'il nous appartient désormais d'essayer de faire encore mieux. Riaz est certes connu dans le district, voire dans le canton, comme le village où, à l'époque, il n'y avait pas d'impôts. Ou encore comme le village où il y avait, à l'époque, un véritable hôpital. Mais Riaz est également le berceau des évêques Duding, d'Hubert Charles, de l'Abbé Jean Gremaud, homme d'une rare intelligence et premier recteur de l'Université de Fribourg, ou encore de Xavier de Poret, de son fils François, tout aussi talentueux, ou encore de Netton Bosson, personnage que j'ai eu la chance de connaître. Un jour, si vous le souhaitez, je vous raconterai quelques anecdotes tirées d'assemblées communales épiques. Netton Bosson se trouvait régulièrement dans la salle, à votre place, toujours au premier rang, avec son large chapeau noir et sa canne qu'il brandissait à chaque intervention. Nous fêterons l'année prochaine le 90<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance.*

*Tenant compte de ces éléments, en m'engageant dans la campagne électorale pour siéger dans ce Conseil général, j'ai fait le vœu d'apporter mon engagement pour que la commune de Riaz demeure également une commune ouverte, une commune accueillante, une commune placée sous le signe du respect, de l'accueil et de la tolérance. En voyant comment certains citoyens, par humanité, s'engagent en faveur des plus démunis, en voyant comment d'autres ont à cœur de développer un festival de musique au centre du village, ou encore bien d'autres exemples, je me dis que nous sommes sur le bon chemin et qu'il nous appartient de continuer ensemble.*

*Mais il faut garder à l'esprit que nous sommes des privilégiés. Certes, nous avons tous travaillé dur pour en arriver où nous en sommes. Mais nous n'avons pas choisi notre race, notre religion ou le pays dans lequel nous sommes nés. A l'heure où, chaque minute, des personnes meurent au milieu de la*

*Méditerranée, parce qu'elles sont parties à la recherche d'un monde meilleur, à l'heure où dans de nombreux pays des populations entières sont bombardées, ou meurent de faim, à l'heure où d'autres encore pleurent des membres de leur famille ensevelis après les récents tremblements de terre et autres tsunamis, à l'heure où tant de catastrophes se déroulent en direct sous nos yeux, dont de graves changements climatiques qui j'espère seront présents dans nos esprits lors de tout développement futur pour que nous puissions préserver une merveilleuse Nature, une mère qui nous donne toutes nos matières premières, nous nourrit, nous abrite. Gardons à l'esprit que la Suisse est l'un des pays les plus riches du monde, que le canton de Fribourg est un canton qui se porte extrêmement bien et dont la fortune dépasse le milliard de francs, avec un taux de chômage relativement faible, voire inexistant, que le district de la Gruyère est un district prospère qui connaît un développement exemplaire depuis 1982, date de construction de l'autoroute, et enfin que, au cœur de cette verte Gruyère, Riaz est également une commune qui se porte à merveille.*

*Dans les décisions que nous allons prendre, sous le jugement des futures générations auxquelles nous aurons des comptes à rendre, que ce soit dans nos actions envers les plus démunis, dans nos relations avec les villages voisins, dans notre façon de gérer nos relations intergénérationnelles, dans notre mode de vie, dans l'éventuelle fusion à opérer ou pas dans notre district et dans notre manière de poser la réflexion, gardons dès lors à l'esprit que nous sommes dans une merveilleuse commune, située au cœur du plus beau district, dans un canton qui respire la santé et le tout dans l'un des pays les plus riches du monde. En considérant cela, il est de notre devoir de prendre un peu de hauteur vis-à-vis des problèmes que nous aurons à régler pour que la vie dans notre village soit simplement plus harmonieuse, sans égoïsme.*

*Avec un développement de 700 à 2'400 habitants de 1970 à aujourd'hui, avec l'augmentation des élèves que cela engendre à l'école primaire, avec la construction en cours d'un nouveau Cycle d'orientation dans notre commune, avec la gestion des aînés, dont je fais partie, et qui sont de plus en plus nombreux, cet aspect du vivre ensemble en paix et d'une manière harmonieuse me paraît essentiel. Il nous appartient de faire en sorte que du plus jeune au plus âgé de nos citoyens de la commune, du plus fortuné au plus démuné, du plus endurci des célibataires à la famille la plus nombreuse, du simple manoeuvre au plus grand directeur, de montrer de quoi nous sommes capables lorsque nous travaillons ensemble au développement de notre commune. Chaque citoyenne, chaque citoyen a un rôle à jouer, un rôle essentiel. N'oubliez pas que le bien-être d'une collectivité se mesure toujours au bien-être du plus fragile et du plus petit de ses membres. Qui d'autre que nous, Commune de Riaz, avec une telle situation, avec une telle matière première, avec une telle litanie d'éléments positifs qui nous entourent, qui d'autre que nous pourra donner l'exemple de ce qu'une merveilleuse commune peut être ?*

*Seule l'histoire nous jugera et en ce sens, je me sens vraiment humble devant la tâche qu'il nous reste à accomplir. Il est de notre responsabilité d'y arriver et, j'en suis sûr, nous y arriverons à la manière je l'espère dont le disait Gandhi, à savoir « Soyons le changement que nous voulons voir en ce monde », pour le bien de la Suisse, du canton de Fribourg, du district de la Gruyère et surtout de la commune de Riaz ».*

M. Joseph Mauron communique quelques informations générales.

Le 28 février dernier, Mesdames Catherine Beaud et Sylvie Bosson ainsi que Messieurs Ludovic Murith et Wolfram Schuwey, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 28 alinéa 2 de la loi sur les communes. En application de l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le bureau électoral, à savoir Madame Sophie Moura et Messieurs Eric Buchs, Yves Pasquier et Julien Tercier.

De plus, le 30<sup>ème</sup> membre du Conseil général, M. Frédéric Jordan (Liste n°1 - Indépendants), a été proclamé élu par le Conseil communal le 25 avril 2016. Il a auparavant été assermenté ce jour par M. le Préfet.

Le Conseil général est ainsi au complet.

Les 30 membres du Conseil général sont issus des partis politiques et groupement suivants : 12 du PLR, 6 du PS et Indépendants, 5 du PDC, 5 de l'UDC, 2 Indépendants. Après discussions entre eux, les partis et groupements ont constitué les 4 groupes officiels suivants :

- PLR 12 membres
- PS et Indépendants 6 membres
- PDC 5 membres
- UDC 5 membres

Les deux conseillers généraux de la liste Indépendants ne font partie d'aucun groupe. Ils restent libres.

Cette séance constitutive a été convoquée par lettre adressée le 12 avril 2016, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

M. Joseph Mauron cède la parole à Monsieur Pierre Morand, secrétaire communal. Il prie chaque membre de se lever à l'appel de son nom.

Monsieur Morand a procédé à l'appel nominal dont le résultat est le suivant :

membres présents	30
membre excusé	0
majorité absolue	16

M. Joseph Mauron constate que le quorum est atteint et déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. Joseph Mauron précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 3, al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

## 1. ORDRE DU JOUR

M. Joseph Mauron rappelle que l'ordre du jour de cette séance constitutive était joint à la convocation adressée à chaque membre et publiée sur le site internet communal ainsi que dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 15 avril 2016. Chacun en ayant ainsi déjà pris connaissance, il n'en sera pas donné lecture dans son intégralité.

L'ordre du jour a été modifié lors de la réunion préparatoire du 12 avril 2016 entre votre doyen, les représentants des partis et groupements. Il a ensuite été avalisé par le Conseil communal.

Nous vous informons que trois modifications y ont été apportées pour la séance :

1<sup>ère</sup> modification :

5. Election des commissions permanentes

- a) Élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie

2<sup>ème</sup> modification :

Le point 5 d.) relatif à la commission de l'énergie est annulé. Il est remplacé par :

- d) Élection des membres de la commission de la culture, des sports et des générations

3<sup>ème</sup> modification :

Le point 7 « Octroi au Conseil communal, pour la législature 2016-2021, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de CHF 30'000.- » est annulé. En effet, une délégation de compétence portant sur un montant de CHF 20'000.- a déjà été accordée au Conseil communal pour l'année 2016 lors de l'assemblée communale du 12 avril dernier. Ce point sera, en principe, repris lors de la prochaine séance du Conseil général.

Ces modifications figurent sur le nouvel ordre du jour à votre disposition.

1. Ouverture de la séance par le doyen, Monsieur Joseph Mauron
2. Désignation des 4 scrutateurs(trices) du bureau provisoire
3. Election du bureau du Conseil général
  - a) Élection du (de la) président(e) pour une année
  - b) Élection du (de la) vice-président(e) pour une année
  - c) Élection des scrutateurs(trices)
    - Désignation du nombre de scrutateurs(trices)
    - Élection des scrutateurs(trices) pour la législature
  - d) Election des scrutateurs(trices) suppléants(es)
    - Désignation du nombre de scrutateurs(trices) suppléants(es)
    - Élection des scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la législature
4. Prise de fonction du bureau du Conseil général
5. Election des commissions permanentes
  - a) Élection des membres de la commission financière
    - Désignation du nombre de membres
    - Élection des membres pour la législature
  - b) Élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
    - Désignation du nombre de membres
    - Élection des membres pour la législature
  - c) Élection des membres de la commission de naturalisation
    - Désignation du nombre de membres
    - Élection des membres pour la législature
  - d) Élection des membres de la commission de la culture, des sports et des générations
    - Désignation du nombre de membres
    - Élection des membres pour la législature
6. Election de la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général
  - Désignation du nombre de membres
  - Élection des membres

## 7. Agenda des séances du Conseil général

### 8. Divers

M. Joseph Mauron demande si l'ordre du jour tel que proposé et modifié amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Ceci n'étant pas le cas, M. Joseph Mauron le soumet au vote tel que proposé, en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée.

Que celles et ceux qui :

- acceptent l'ordre du jour proposé lèvent la carte verte
- le refusent lèvent la carte rouge
- souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

**Au vote, l'ordre du jour est accepté, à l'unanimité.**

L'ordre du jour proposé étant accepté, M. Joseph Mauron passe au deuxième point.

\* \* \* \* \*

## 2. DESIGNATION DES 4 SCRUTATEURS (TRICES) DU BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes (LCo), M. Joseph Mauron procède à la nomination de 4 scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du bureau provisoire, à savoir :

- M. Sébastien Andrey (PDC)
- M. Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
- M. Christophe Bieri (UDC)
- M. Samuel Favre (PLR)

Il les prie de venir prendre place à la table du bureau.

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des 4 scrutateurs et 4 scrutateurs-suppléants pour la durée de la législature.

Avant de poursuivre, M. Joseph Mauron donne une information concernant toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance. Le 1<sup>er</sup> juillet 2015 sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions concernant le mode d'élection au sein des législatifs. Alors qu'auparavant elles devaient avoir lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages valables au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au 2<sup>e</sup> tour, dorénavant, si ce procédé reste applicable, une nouvelle clause de l'article 46 de la loi sur les communes permet d'éviter le scrutin de liste lorsque le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir : dans ce cas, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que le scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Cette nouvelle manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations puisque les partis politiques se sont mis d'accord, préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes.

\* \* \* \* \*

### **3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

#### **a) ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2016 (art.30 et 32 LCo)**

M. Joseph Mauron propose de passer à l'élection du président pour la première année. Il précise que les chefs de groupes se sont concertés au sujet du tournus des présidences durant la législature 2016 – 2021, à savoir :

- 2016           groupe PLR
- 2017           groupe PS et Indépendants
- 2018           groupe UDC
- 2019           groupe PDC
- 2020 -2021   groupe à définir

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2017, il passe la parole à M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

M. Bertrand Raemy du groupe PLR fait la présentation suivante :

M. Vincent Louis Bosson, marié et père de trois enfants. Professionnellement, il a obtenu une licence en droit à l'Université de Fribourg en 2002 et obtenu son brevet d'avocat fribourgeois en 2005 ; il a exercé son activité à Lausanne et à Genève jusqu'en 2015 ; depuis peu, il est à Fribourg, avocat responsable du département juridique et fiscal de la société BDO SA. De plus, il est juge d'instruction militaire avec le grade de capitaine. Il a été président de la Jeunesse Libérale-Radicale, actuellement président du PLR, ancien président de la commission financière pour la législature 2011-2016 et délégué au sein du PLR de la Gruyère. Ses hobbies : histoire, politique, sport et de nature.

M. Joseph Mauron remercie M. Bertrand Raemy et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, M. Joseph Mauron proclame que :

**M. Vincent Louis Bosson (PLR) est élu président pour les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2017.**

M. Vincent Louis Bosson (PLR) est applaudi par l'assemblée et félicité par M. Joseph Mauron.

#### **b) ELECTION DU/DE LA VICE PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2016 (art. 30 et 32 LCo)**

Pour l'élection à la vice-présidence durant la même période, il passe la parole à M. Pierre Mauron, chef du groupe PS et Indépendants, pour la présentation de son candidat.

M. Pierre Mauron précise que le chef de groupe ce n'est pas lui-même mais justement la personne dont il va présenter la candidature pour le groupe PS et Indépendants :

Mme Anne Favre-Morand, enseignante primaire, mariée et mère de quatre enfants. Ne souhaitant pas donner autant de détails que ceux communiqués pour M. Vincent Louis Bosson, il relève la particularité de la candidature de Mme Anne Favre-Morand. En effet, son époux est également présent au Conseil général mais malheureusement pas dans le même parti. M. Samuel Favre représente les couleurs du PLR. L'avenir nous dira si les époux votent dans la même direction lors des décisions à prendre ou si M. Samuel Favre viendra seulement aux séances pour annuler le vote de son épouse ou le contraire. Il est persuadé que chacun saura aller dans la bonne direction et il espère que vous pourrez l'acclamer en qualité de vice-présidente du Conseil général.

M. Joseph Mauron remercie M. Pierre Mauron et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, M. Joseph Mauron proclame que :

**Mme Anne Favre-Morand (PS et Indépendants) est élue vice-présidente pour les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2017.**

M. Vincent Louis Bosson (PLR) et Mme Anne Favre-Morand (PS et Indépendants) sont félicités et applaudis par l'assemblée. Ils reçoivent un bouquet de fleurs remis par les chefs de groupe de leur parti respectif.

#### **c) ELECTION DES SCRUTATEURS/TRICES**

M. Joseph Mauron précise que les partis politiques se sont également concertés en ce qui concerne le nombre de scrutateurs. Ils l'ont fixé à 4, soit un par groupe constitué.

Les 4 candidatures annoncées par les groupes, que M. Joseph Mauron énonce par ordre alphabétique conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, sont :

- M. Sébastien Andrey (PDC)
- M. Christophe Bieri (UDC)
- M. Joseph Mauron (PS et Indépendants)
- M. Julien Tercier (PLR)

M. Joseph Mauron demande si quelqu'un propose une autre candidature ou demande le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, il déclare que

**MM. Sébastien Andrey, Christophe Bieri, Joseph Mauron et Julien Tercier sont proclamés élus scrutateurs pour la durée de la législature.**

#### **d) ELECTION DES SCRUTATEURS/TRICES SUPPLEANTS**

M. Joseph Mauron précise que les partis politiques se sont également concertés en ce qui concerne le nombre de scrutateurs suppléants. Ils l'ont fixé à 4, soit un par groupe constitué.

Les 4 candidatures annoncées par les groupes, que M. Joseph Mauron énonce par ordre alphabétique conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, sont :



- M. Samuel Favre (PLR)
- M. Daniel Gumy (PDC)
- M. Pierre Mauron (PS et Indépendants)
- Mme Florence Pasquier (UDC)

Quelqu'un propose-t-il une autre candidature ou demande-t-il le scrutin de liste ?

Ceci n'étant pas le cas, M. Joseph Mauron déclare que

**Mme Florence Pasquier, MM. Samuel Favre, Daniel Gumy et Pierre Mauron sont proclamés élus scrutateurs suppléants pour la durée de la législature.**

M. Joseph Mauron précise que la première partie de la séance constitutive du Conseil général est terminée. Pour la suite des débats, il cède la place à M. Vincent Louis Bosson, président élu pour les 12 premiers mois de la législature. Il prie Mme Anne Favre-Morand, vice-présidente, et les scrutateurs nouvellement élus de prendre place à la table prévue pour les membres du bureau du Conseil général.

**Monsieur Vincent Louis Bosson, président élu pour 2016, prend la parole :**

*« Monsieur le syndic,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,  
Chers collègues,*

*C'est avec un grand honneur et une fierté non dissimulée que je m'adresse à vous en qualité de premier président du Conseil général de Riaz.*

*Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée à l'instant en m'octroyant la responsabilité d'assumer la première présidence historique de notre assemblée. Soyez certains que je mettrai toute mon énergie, ma motivation, mes compétences et toute ma détermination dans le lancement de cette nouvelle institution.*

*Je tiens également à vous féliciter toutes et tous pour votre élection dans cette assemblée après la campagne électorale d'un village politisé depuis toujours. J'y vois le signe tangible d'une démocratie de milice vivante et composée de personnes motivées à s'engager pour le bien-être de la collectivité. J'ai également une pensée sincère et reconnaissante pour tous les candidats qui n'ont pas eu la chance d'être élus afin de siéger à nos côtés. Qu'ils soient assurés que nous mettrons tout en œuvre pour être dignes de la confiance qui est placée dès aujourd'hui dans chacun d'entre nous.*

*Pour notre commune, l'instauration d'un Conseil général est un événement historique à plus d'un titre.*

*En effet, un législatif élu en lieu et place de l'assemblée communale implique un changement considérable de paradigme : l'organe suprême et la responsabilité de la destinée de notre commune reposent désormais sur un pouvoir législatif de 30 conseillers généraux élus pour une période de 5 ans et qui auront pour but de porter les aspirations de l'ensemble de la population.*

*En prenant de la hauteur, l'essence et la raison même du législateur se résume dans cette citation de Montesquieu, selon laquelle :*

*"Dans l'état de nature, les hommes naissent dans l'égalité ; mais ils ne sauraient y rester. La société la leur fait perdre, et ils ne redeviennent égaux que par les lois".*

*C'est par conséquent, dans ce dogme intangible de l'égalité de tous devant la loi, que nous puiserons l'essence même de notre action de législateur.*

*En plus de la grande responsabilité qu'implique pour les élus la charge de légiférer dans l'intérêt commun, les espoirs de ce nouvel instrument démocratique qu'est le Conseil général ne manqueront pas : une meilleure représentativité démocratique, un meilleur suivi des dossiers, une meilleure préparation des élus, une interaction plus marquée entre le pouvoir législatif et l'exécutif, sans compter l'espoir, peut-être un peu idéalisé, que cette noble assemblée suscite des vocations dans l'intérêt de la chose publique et de nos institutions ».*

*Les prérogatives d'un Conseil général sont nobles et importantes ; mais cela exige de la part des élus un engagement conséquent qui se manifestera sous de nouvelles formes, telles que les propositions, les postulats, les résolutions sans oublier les traditionnelles questions, remarques et commentaires déposés en plénum. Sans tomber dans une hyperactivité boulimique de ces nouveaux instruments parlementaires, sans aucun doute nuisibles au bon déroulement de nos futures séances, chacun d'entre nous devra trouver sa place. Elle se fera dans le respect mutuel des membres de notre Conseil et de ses membres.*

*La population sera également en droit d'attendre un engagement total de chaque élu. Cela passera nécessairement par une fréquentation assidue des séances du Conseil général et des commissions qui en découlent.*

*Les relations avec l'extérieur devront être reconsidérées de manière beaucoup plus soutenue et complètement nouvelle. La communication des décisions et des choix politiques devra être particulièrement soignée vis-à-vis de notre population. Nous n'aurons en effet plus l'excuse facile de dire que les citoyens absents à l'Assemblée communale ont toujours tort. Nous devons toutes et tous expliquer nos décisions et nos visions de manière la plus transparente possible afin que le débat démocratique se nourrisse d'échanges fructueux entre toutes les parties impliquées.*

*Les relations avec le Conseil communal devront être extrêmement étroites et suivies. La répartition des prérogatives et des rôles respectifs de chacun des deux Conseils devra se faire dans le cadre strict imposé par les différentes dispositions légales et réglementaires. J'attends dès lors une collaboration soutenue entre nos Conseils de manière à anticiper au mieux les enjeux pour que nous puissions chacun de nous assumer nos charges dans une parfaite collaboration.*

*Les relations internes au Conseil général seront également beaucoup plus marquées que par le passé. Les partis seront amenés à agir de manière systématique et plus coordonnée. Notre commune a toujours intégré en son sein des personnalités fortes et des partis aux idéaux bien trempés. Il est par conséquent logique et tout naturel que la politique ressurgisse dans le nouveau Conseil général, lieu propice par excellence au débat d'idées et de société. Il s'agit-là d'un élément essentiel de notre démocratie participative.*

*Enfin, notre première priorité sera de nous doter d'un règlement du Conseil général afin de bien déterminer nos règles de travail. Les bases seront ainsi posées afin que nous puissions œuvrer en parfaite harmonie et en bonne intelligence dans l'intérêt public de notre commune.*

*Voilà mes chers collègues, quelques-unes des aspirations qui me sont parvenues à la veille de ce moment déterminant et historique de la vie politique de notre très cher village de Riaz. Ce dernier a considérablement évolué sur tous les plans ces dernières années. Il était dès lors également logique et salutaire que sa principale structure politique suive ce changement.*

*Tout ne sera pas parfait d'entrée de jeu et une période de mise en route nous sera forcément nécessaire. Nous nous sommes cependant d'ores et déjà engagés vis-à-vis du peuple, par serment solennel devant nos autorités, à donner à la collectivité toutes nos forces pour assumer nos responsabilités au plus près de notre conscience. Tels sont les gages de sérieux, d'honneur et de fidélité que nous offrons à notre population.*

*En conclusion, je suis persuadé qu'avec un esprit constructif, ouvert et pragmatique, les nombreux défis qui joncheront le parcours de cette législature trouveront dans cette Assemblée les élus aptes à remplir leurs missions dans l'intérêt bien compris de notre très chère Commune et de l'ensemble de ses habitants.*

*Tel est mon souhait le plus cher que je forme à l'attention de ce premier Conseil général de Riaz et de toute notre population.*

#### **4. PRISE DE FONCTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

M. Vincent Louis Bosson invite les membres du bureau a d'ores et déjà prendre note qu'ils seront convoqués prochainement à une entrevue avec une délégation du Conseil communal, afin de mettre au net l'ordre du jour de la prochain séance du Législatif fixée le mardi 28 juin 2016 à 20.00 h.

#### **5. ELECTION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

##### **a) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE (art. 32 et 96 LCo)**

Concernant l'élection de la commission financière, M. Vincent Louis Bosson rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum 3 membres. Durant la précédente législature, la commission était composée de 5 membres. Après concertation, les partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature et de respecter la force électorale définie par les résultats des élections du 28 février dernier. Ainsi, une commission de 5 membres du Conseil général sera composée de

2 PLR

1 PS et Indépendants

1 UDC

1 PDC.

M. Vincent Louis Bosson ouvre la discussion sur la composition de la commission financière et passe la parole aux représentants des groupes.

- M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- Mme Anne Favre-Morand, cheffe du groupe PS et Indépendants propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Louis Pittet, chef du groupe UDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

- M. Dominique Magli, chef du groupe PDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

M. Vincent Louis Bosson demande s'il y a d'autres interventions ? Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent le nombre de 5 membres et la composition de la commission financière sont priés de lever la carte verte.

**Au vote, le nombre de 5 membres et la composition de la commission financière sont acceptés à l'unanimité.**

M. Vincent Louis Bosson annonce que pour l'élection des membres de la commission financière, les partis politiques ont annoncé les candidatures suivantes (celles-ci sont énoncées par ordre alphabétique selon art. 9a du RELCo) :

1. M. Joseph Mauron (PS et Indépendants)
2. M. Georges Oberson (PLR)
3. Mme Florence Pasquier (UDC)
4. M. Yves Pasquier (PDC)
5. M. Pierre-Yves Savary (PLR)

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il déclare que :

**Mme Florence Pasquier, MM. Joseph Mauron, Georges Oberson, Yves Pasquier et Pierre-Yves Savary sont proclamés élus membres de la commission financière pour la durée de la législature.**

## **b) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT ET DE L'ENERGIE**

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) prévoit que cette commission soit composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Durant la législature 2011 – 2016, la commission d'aménagement était déjà composée de cinq membres. Un représentant du Conseil communal participait aux séances avec voix consultative.

Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature et de respecter la force électorale définie par les résultats des élections du 28 février dernier. Ainsi, une commission de 5 membres du Conseil général sera composée de

- 2 PLR
- 1 PS et Indépendants
- 1 UDC
- 1 PDC.

M. Vincent Louis Bosson ouvre la discussion sur la composition de la commission d'aménagement et de l'énergie et passe la parole aux représentants des groupes :

- M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

- Mme Anne Favre-Morand, cheffe du groupe PS et Indépendants propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Louis Pittet, chef du groupe UDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Dominique Magli, chef du groupe PDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

M. Vincent Louis Bosson demande s'il y a d'autres interventions ? Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent le nombre de 5 membres et la composition de la commission d'aménagement et de l'énergie sont priés de lever la carte verte.

**Au vote, le nombre de 5 membres et la composition de la commission d'aménagement et de l'énergie sont acceptés à l'unanimité.**

M. Vincent Louis Bosson annonce que pour l'élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie, les partis politiques ont annoncé les candidatures suivantes (celles-ci sont énoncées par ordre alphabétique selon art. 9a du RELCo) :

1. M. Antonin Charrière (PLR)
2. M. Francis Dupré (UDC)
3. M. Dominique Magli (PDC)
4. M. Joseph Mauron (PS et Indépendants)
5. M. Florian Sudan (PLR)

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il déclare que :

**MM. Antonin Charrière, Francis Dupré, Dominique Magli, Joseph Mauron et Florian Sudan sont proclamés élus membres de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la durée de la législature.**

M. Vincent Louis Bosson précise que les lois et règlements seront remis à chacun au terme de la séance.

### **c) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS**

Selon la loi sur le droit de cité fribourgeois, la commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le conseil général et choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Lors de la précédente législature, cette commission était formée de 5 membres.

Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature et de respecter la force électorale définie par les résultats des élections du 28 février dernier. Ainsi, une commission de 5 membres du Conseil général sera composée de :

2 PLR

1 PS et Indépendants

1 UDC

1 PDC.

M. Vincent Louis Bosson ouvre la discussion sur la composition de la commission des naturalisations et passe la parole aux représentants des groupes :

- M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- Mme Anne Favre-Morand, cheffe du groupe PS et indépendants propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Louis Pittet, chef du groupe UDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Dominique Magli, chef du groupe PDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

M. Vincent Louis Bosson demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent le nombre de 5 membres et la composition de la commission des naturalisations sont priés de lever la carte verte.

**Au vote, le nombre de 5 membres et la composition de la commission des naturalisations sont acceptés à l'unanimité.**

M. Vincent Louis Bosson annonce que pour l'élection des membres de la commission des naturalisations, les partis politiques ont désigné les candidatures suivantes (celles-ci sont énoncées par ordre alphabétique selon art. 9a du RELCo) :

1. M. Samuel Favre (PLR)
2. M. Daniel Gumy (PDC)
3. Mme Corinne Jolliet (PS et Indépendants)
4. M. Eric Raboud (UDC)
5. Mme Sabine Remy (PLR)

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il déclare que :

**Mmes Corinne Jolliet et Sabine Remy, MM. Samuel Favre, Daniel Gumy et Eric Raboud sont proclamés élus membres de la commission des naturalisations pour la durée de la législature.**

M. Vincent Louis Bosson précise que la loi sur le droit de cité fribourgeois leur sera remise au terme de la séance.

#### **d) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES GENERATIONS**

M. Vincent Louis Bosson relève que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. Les groupes proposent de constituer la commission de la culture, des sports et des générations composée de 7 membres du Conseil général. La répartition se fera en respectant la force électorale définie par les résultats des élections du 28 février dernier. Ainsi, une commission de 7 membres du Conseil général sera composée de :

3 PLR

2 PS et Indépendants

1 UDC

1 PDC.

M. Vincent Louis Bosson ouvre la discussion sur la composition de la commission de la culture, des sports et des générations et passe la parole aux représentants des groupes :

- M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- Mme Anne Favre-Morand, cheffe du groupe PS et Indépendants propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Louis Pittet, chef du groupe UDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Dominique Magli, chef du groupe PDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

M. Vincent Louis Bosson demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent le nombre de 7 membres et la composition de la commission de la culture, des sports et des générations sont priés de lever la carte verte.

**Au vote, le nombre de 7 membres et la composition de la commission de la culture, des sports et des générations sont acceptés à l'unanimité.**

M. Vincent Louis Bosson annonce que pour l'élection des membres de la commission de la culture, des sports et des générations, les partis politiques ont annoncé les candidatures suivantes (celles-ci sont énoncées par ordre alphabétique selon art. 9a du RELCo) :

1. Mme Marie-France Aeby Pollet (PS et Indépendants)
2. M. Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
3. Mme Antoinette Bosson (PLR)
4. M. Eric Buchs (PDC)
5. M. Eric Magnin (PLR)
6. Mme Sophie Moura (PLR)
7. M. Louis Pittet (UDC)

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il déclare que :

**Mmes Marie-France Aeby Pollet, Antoinette Bosson et Sophie Moura, MM. Frédéric Blanc, Eric Buchs, Eric Magnin et Louis Pittet sont proclamés élus membres de la commission de la culture, des sports et des générations pour la durée de la législature.**

**e) ELECTION DE LA COMMISSION REDACTIONNELLE DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL**

M. Vincent Louis Bosson déclare que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. Les groupes proposent de constituer la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général composée de 4 membres du Conseil général.

M. Vincent Louis Bosson ouvre la discussion sur la composition de la commission rédactionnelle du Conseil général et passe la parole aux représentants des groupes :

- M. Bertrand Raemy, chef du groupe PLR propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- Mme Anne Favre-Morand, cheffe du groupe PS et Indépendants propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Louis Pittet, chef du groupe UDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.
- M. Dominique Magli, chef du groupe PDC propose d'accepter cette composition.  
La proposition est acceptée.

M. Vincent Louis Bosson demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent le nombre de 4 membres pour la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général sont priés de lever la carte verte.

**Au vote, le nombre de 4 membres pour la Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité.**

Pour l'élection des membres de la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général, les partis politiques ont annoncé les candidatures de leurs présidents respectifs (celles-ci sont énoncées par ordre alphabétique selon art. 9a du RELCo) :

1. M. Vincent Louis Bosson, président de parti du PLR
2. M. Daniel Gummy, président de parti du PDC
3. M. Pierre Mauron, président de parti du PS et Indépendants
4. M. Louis Pittet, président de parti de l'UDC

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il déclare que :



**MM. Vincent Louis Bosson, Daniel Gummy, Pierre Mauron et Louis Pittet sont proclamés élus membres de la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général.**

Il rappelle que les commissions s'organisent entre elles.

M. Vincent Louis Bosson passe la parole à M. Stéphane Schwab, syndic.

M. le syndic se permet de féliciter tous les membres, non seulement pour leur élection mais aussi pour la manifestation de leur volonté de s'investir pour la prospérité de notre commune. Vous avez fait le choix du sacrifice volontaire de vos intérêts privés au profit du bien commun. En vous engageant ainsi pour la collectivité, vous avez manifesté votre volonté de faire prospérer notre commune. Il est persuadé que, que tous ne seront pas forcément toujours d'accord sur tous les thèmes abordés, il sera nécessaire de penser au bien de Riaz ! Si dans nos discussions, nous pensons Riaz, nous ferons de grandes choses ensemble pour cette commune que nous affectionnons et ce, dans l'intérêt de toutes et tous. L'atmosphère qui a régné ce soir est un présage de bon augure. Il a été mis en place un des trois piliers primordiaux de notre nouvelle organisation communale, avec l'entrée en fonction du Conseil général et de son bureau. Les commissions permanentes joliment représentées auront du pain sur la planche ces cinq prochaines années. Pour mémoire, voici une liste non exhaustive des projets que notre commune a l'opportunité de traiter lors de cette législature :

**A court terme**

- Etude de l'agrandissement du bâtiment scolaire Monts 4, avec l'intégration de l'AES
- Révision du PAL dont la mise à l'enquête a été reportée afin de trouver une meilleure solution que celle qui a été travaillée jusqu'à présent
- Mise à l'enquête des zones 30 km/h. et diverses étapes de Valtraloc
- Séparatif du secteur Champ-Bosson
- Réfection du chemin de l'Ondine et de son séparatif
- Administration : remplacement de notre archive vivante et dévoué administrateur, M. Pierre Morand.

**A moyen terme**

- Réalisation des étapes Valtraloc
- Suite et fin du séparatif
- Aménagement du centre du village (c'était un thème de ma candidature, c'est important que Riaz ait un centre du village harmonieux qui doit trouver ses marques).

**A long terme**

- Réflexion à faire sur la fusion pour la commune unique. Ceci sera également historique pour notre commune.

Il est persuadé que l'engagement de chacun dans ces commissions apportera beaucoup de satisfaction du devoir accompli. Notre nouvelle organisation beaucoup plus participative avec le Conseil général est une chance pour notre commune vu les beaux projets que nous allons réaliser.

Il faudra cependant savoir rester à l'écoute de la population et de ses préoccupations. Notre nouvelle organisation entre le Conseil communal, le Conseil général et l'administration communale n'étant pas encore rôdée, il compte sur chacun pour signaler au Conseil communal, par le biais de notre administrateur, toute amélioration souhaitée en termes de communication entre nos trois organes et la population. Le Conseil communal est à votre écoute et il estime d'une très grande importance que nos relations soient franches, directes et ouvertes. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons construire une commune solide et mettre en place un système performant et soucieux du bon développement de notre commune qui comptera prochainement son 2'400<sup>e</sup> habitant. Il attache personnellement une importance particulière à la qualité de nos relations et est très reconnaissant de la participation de tous pour cette consolidation.

Encore une fois, il remercie chacun pour l'investissement fait pour la commune. Construisons-la ensemble ! Il réitère ses souhaits de satisfaction à chacun dans leur fonction.

Au nom du Conseil général, M. Vincent Louis Bosson remercie M. le syndic.

\* \* \* \* \*

## 7. AGENDA DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL

M. Vincent Louis Bosson invite les conseillers à noter les dates des prochaines séances du Conseil général. Celles-ci auront lieu les mardis, à 20.00 h. dans cette salle. Voici les dates et objets principaux des séances à venir :

- 28 juin 2016                      approbation du règlement du Conseil général
- 20 septembre 2016            en réserve
- 6 décembre 2016                budget 2017

\* \* \* \* \*

## 8. DIVERS

M. Vincent Louis Bosson rappelle que le règlement du Conseil général sera élaboré en vue de la séance du 28 juin 2016. Ce texte fixera le mode de fonctionnement du Conseil général. A titre d'exemple, il sera traité en premier les **Divers du Conseil général**, dans l'ordre suivant :

- les propositions
- les postulats
- les résolutions
- les questions

puis les **Divers du Conseil communal**.

M. Vincent Louis Bosson demande si un groupe ou un conseiller général souhaite prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, il déclare clore la discussion sur les divers du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

### **Divers du Conseil communal**

M. Vincent Louis Bosson passe la parole au Conseil communal pour ses divers.

M. le syndic précise qu'il n'y a aucun divers à formuler.

M. Vincent Louis Bosson en prend note et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite prendre la parole.

Tel n'étant pas le cas, M. Vincent Louis Bosson clôt la discussion.

M. Vincent Louis Bosson relève que comme tous les objets inscrits à l'ordre du jour de cette séance constitutive ont été traités, il clôt les débats en remerciant toutes et tous et en leur donnant rendez-vous au 28 juin 2016 pour la séance de validation du règlement du Conseil général.

M. Vincent Louis Bosson profite de remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre à l'organisation de cette assemblée, il pense particulièrement à M. Pierre Morand, dévoué secrétaire communal pour la supervision générale, à Mme Elisa Gremaud pour l'intendance administrative effectuée dans le stress des derniers jours, Mme Sylviane Grandjean pour la tenue du procès-verbal et enfin notre cher concierge national, M. Philippe Savary qui, pour l'occasion, a revêtu une nouvelle fonction en tant qu'huissier de notre assemblée.

Il invite chacun(e) à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 20.37 h.

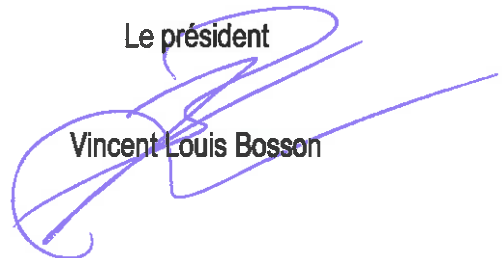
#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire



Pierre Morand

Le président



Vincent Louis Bosson

La secrétaire du procès-verbal



Sylviane Grandjean

Le président doyen



Joseph Mauron

